



MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
REPUBLICQUE DU BENIN

03 B P 2900 Cotonou -Bénin

Tél. + 229 2 1 3 0 1 0 8 7

+ 229 2 1 3 0 0 4 1 0

www.agriculture.gouv.bj

DIRECTION DE LA STATISQUE AGRICOLE

INDICE DE PRODUCTION VEGETALE DE 2019 A 2021 AU BENIN
Direction de la Statistique Agricole (DSA), MAEP.
Cotonou, Bénin. Janvier 2023.

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| I. Cadre général et méthodologique | 3 |
| De la construction de l'indice de la production agricole | 3 |
| Comment les cultures annuelles ont été sectionnées ?..... | 4 |
| Quelles sont les sources des données ?..... | 4 |
| II. Valeur des indices | 4 |
| Que pouvons nous retenir des indices calculés ?..... | 4 |
| Cultures vivrières versus cultures industrielles !..... | 5 |
| Que notons-nous par rapport aux indices de la production des cultures vivrières par département ?..... | 6 |
| Que renseignent ces indices de la production des cultures annuelles par Pôle de Développement Agricole (PDA) ? | 8 |
| Comment citer ce document ? | 9 |

I. Cadre général et méthodologique

La Direction de la Statistique Agricole a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs les indices de productions végétales de 2019 à 2021. Cet indicateur vise à mettre en évidence les évolutions observées en comparaison à une année de référence pré-identifiée. Dans le cadre de la présente analyse, l'année de référence est la période 2015-2018 correspondant à la situation de départ avant la mise en œuvre de la réforme consacrant la territorialisation dans le secteur agricole. Cette publication est structurée en quatre grandes parties : i) une présentation du cadre général ii) l'indice global de la production végétale qui comprend deux sous-indices : l'indice des cultures de production des cultures vivrières et l'indice des productions des cultures industrielles, iii) les indices de production des cultures vivrières par département iii) les indices de production des cultures vivrières dans les pôles.

De la construction de l'indice de la production agricole

Cet indice permet de suivre la variation de la quantité globale de la production par rapport à l'année de référence. Il s'inspire de l'indice de production développé et utilisé par la FAO. L'indice de la production est de type Laspeyres. La propriété principale de cet indice est sa décomposabilité en sous-indices offrant l'opportunité de désagréger l'indicateur par catégorie d'intérêts (produit ou groupe de produits, zone géographique). Selon la FAO, « les indices indiquent le niveau relatif du volume global de la production agricole, pour chaque année, par rapport à une période de référence ».

Dans le contexte de la présente analyse, nous distinguons l'indice de production des cultures vivrières et celui des cultures industrielles. L'agrégation de ces deux indices avec des facteurs de pondération appropriés permet de déboucher sur l'indice global de production végétale. Des sous-indices ont été calculés aussi bien pour les cultures vivrières que pour les cultures industrielles. Les indices ont été calculés au niveau national, départemental et au niveau des Pôles de Développement Agricole (PDA). Les indices par PDA et par département prennent seulement en compte les cultures vivrières pour lesquels le mode de sélection des produits est décrit dans la suite. L'indice de la production est calculé sur la base de la production moyenne de la période de référence 2015-2018. La période est déterminée en tenant compte de l'année de base utilisée pour les comptes nationaux qui est 2015. Mais, la FAO recommande pour le calcul des indices agricoles, tenant compte de la volatilité importante de l'activité agricole de choisir une tranche d'année. Cette année 2015 est étendue à la période de mise en œuvre des réformes dans le secteur agricole, notamment la création et l'installation des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des Pôles de Développement Agricole. L'indice calculé aura donc l'avantage de mesurer l'évolution globale de la production végétale par rapport à la période avant les réformes. Nous avons donc retenu 2015-2018. Le calcul se base sur la production brute et non la production disponible. Les indices ont été pondérés par les prix des produits vivriers en fonction de l'espace national, département et PDA.

Pour le calcul de l'indice des produits vivriers, ils sont regroupés en 4 grands groupes à savoir les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes offrant ainsi l'opportunité de procéder à la décomposition de l'indice par groupe de produits vivriers.

Dans le cadre des cultures industrielles, nous avons retenues le coton, l'ananas, l'anacarde et l'orange. On suppose t une année, i un produit, Q_{ibase} , la quantité moyenne d'un produit i à l'année de base, P_{ibase} , le prix moyen d'un produit i à l'année de base, I_{qt} l'indice quantité d'une année t.

Pour une année t, l'indice I_{qt} est calculée selon la formule suivante :

$$I_{qt} = \frac{\sum_{i=1}^n Q_{it} * P_{ibase}}{\sum_{i=1}^n Q_{ibase} * P_{ibase}} \text{ où } Q_{ibase} = \frac{\sum_{t=2015}^{2018} Q_t}{4} \text{ et } P_{ibase} = \frac{\sum_{t=2015}^{2018} P_t}{4}$$

Comment les cultures annuelles ont été sectionnées ?

Pour des raisons pratiques, des cultures ont été sélectionnées pour représenter chaque groupe. L'ensemble des produits sélectionnés dans chaque groupe de cultures représentent 80% de la production totale de son groupe d'appartenance. Ce travail a été fait au niveau national, par département et par PDA en fonction des cultures dominantes, aussi bien dans les PDA que dans les départements. Les produits pour lesquels les prix ne sont pas collectés ont été exclus du calcul. Les tableaux ci-après donnent plus de détails sur les produits sélectionnés au niveau pays, par PDA et par département.

Quelles sont les sources des données ?

Les données sur les quantités proviennent de la Direction de la Statistique Agricole (DSA) et celles portant sur les prix viennent aussi bien de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA) que des Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche. (DDAEP). Les prix de base sont pour chaque produit une moyenne des prix de 2015 à 2018. En fonction de l'indice, cette moyenne est calculée au niveau national, départemental et par PDA.

II. Valeur des indices

Que pouvons nous retenir des indices calculés ?

En conclusion, il ressort de cette analyse que la production végétale affiche depuis 2019 une dynamique haussière en comparaison à la période de référence 2015-2018 avec une forte ascendance au niveau des produits industriels déterminée par les produits tels que le coton et l'anacarde pour lesquels le PDA 2 et le PDA 4 ont respectivement le lead. La production de l'ananas soutenue par le PDA 7 a connu également une progression de plus de 20 points par rapport à la période de référence. La tendance haussière observée au niveau des cultures vivrières a été largement impulsée par les progrès observés au niveau du riz et du soja. Les PDA 1, 3 et 5 ont enregistré des performances de production au-dessus de la moyenne nationale pour les produits vivriers, avec une nette démarcation du PDA 1 (Indice=156,1).

Notons également que les racines et tubercules ont connu moins de progrès de production par rapport aux autres groupes de cultures annuelles.

Cultures vivrières versus cultures industrielles !

L'indice de la production végétale au niveau national est ressorti à un niveau de 116,6 traduisant ainsi que la production végétale a connu un bond de 16,6 points par rapport au niveau de la période de référence. En 2021, cet indice s'est inscrit en hausse avec une valeur de 122,3 points contre 113,2 points en 2020.

Il est à observer des progressions respectives (en 2019, 2020 et 2021) de 14,4 points, 13,2 points et 22,3 points par rapport à la période de référence. L'analyse suivant les groupes de culture indique une progression moyenne plus importante au niveau des cultures industrielles (36,6 points) qu'au niveau de la production des cultures vivrières (14,7 points). Les indices de production des céréales et des légumineuses ont progressé en moyenne plus que l'indice moyen global de production végétale et le sous-indice de production des cultures vivrières (respectivement de 26,5 points et 29,5 points). En moyenne l'indice de production des racines et tubercules a connu la progression la moins importante (9,0 points).

En ce qui concerne les produits, au niveau des céréales la production du riz affiche le plus fort indice d'une valeur moyenne de 145,9 points avec un niveau important de 170,1 points en 2021 par rapport à la période de référence. Cette dynamique met en évidence les performances exceptionnelles enregistrées dans la production du riz. L'indice de production des légumineuses a connu une ascendance grâce au Soja (en moyenne 68,5 points par rapport à la période de référence). Le poids assez significatif du piment dans la production maraîchère a permis d'améliorer l'indice de production de ce groupe de cultures. Les indices de production du Coton et de l'anacarde ont affiché des valeurs respectives de 147,8 points et 137,6 points dépassant la valeur moyenne du sous-indice de production industrielle. Hormis la production des tomates et de Gboma, l'ensemble des cultures ont connu une progression par rapport à la période de référence.

Tableau1 : Indice de la production végétale de 2019 à 2021 au Bénin

| Cultures | Indice | | | Moyenne 2019_2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | |
| Mais | 110,5 | 112,7 | 113,8 | 112,3 |
| Riz | 132,9 | 134,7 | 170,1 | 145,9 |
| Céréales | 120,0 | 122,0 | 137,6 | 126,5 |
| Manioc | 115,2 | 105,9 | 107,4 | 109,5 |
| Igname | 112,8 | 105,6 | 107,4 | 108,6 |
| Racines et Tubercules | 113,8 | 105,7 | 107,4 | 109,0 |
| Soja ¹ | 161,9 | 160,0 | 183,5 | 168,5 |
| Arachide | 114,1 | 115,5 | 119,0 | 116,2 |
| Niébé | 116,0 | 118,1 | 119,6 | 117,9 |
| Légumineuses | 126,3 | 127,1 | 135,0 | 129,5 |
| Tomate | 107,6 | 78,0 | 79,6 | 88,4 |
| Piment | 97,0 | 121,6 | 153,0 | 123,9 |
| Oignon | 91,7 | 108,8 | 121,9 | 107,5 |
| Gboma | 100,0 | 63,5 | 55,8 | 73,1 |
| Gombo | 101,5 | 121,4 | 137,0 | 119,9 |
| Cultures maraichères | 99,5 | 108,6 | 130,3 | 112,8 |
| Sous-indice de cultures vivrières | 112,8 | 111,1 | 120,1 | 114,7 |
| Coton | 143,2 | 146,5 | 153,6 | 147,8 |
| Anacarde | 128,5 | 136,0 | 148,3 | 137,6 |
| Ananas | 113,2 | 117,2 | 131,1 | 120,5 |
| Orange | 105,5 | 111,3 | 117,4 | 111,4 |
| Sous-indice de cultures industrielles | 130,6 | 134,9 | 144,3 | 136,6 |
| Indice global de production végétale | 114,4 | 113,2 | 122,3 | 116,6 |

Source : DSA, 2022

Que notons-nous par rapport aux indices de la production des cultures vivrières par département ?

Des disparités non négligeables ont été relevées au niveau des départements à partir des tendances présentées par les indices de production des cultures vivrières.

Les départements de l'Alibori, du Borgou et du Zou ont connu à cet effet des évolutions respectives de 35,5 points, 22 points et 20,2 points par rapport à la référence 2015-2018. Le département de l'Atacora a connu une augmentation modeste, légèrement au-dessus de la moyenne des départements (8,6 points). Les départements de la Donga (2,8 points), du Mono (3,5 points), et de l'Ouémé (1,3 points) ont connu de faibles évolutions, s'inscrivant légèrement en dessous de la moyenne. Les autres

¹ Cette culture prend de plus en plus sa place dans les cultures industrielles.

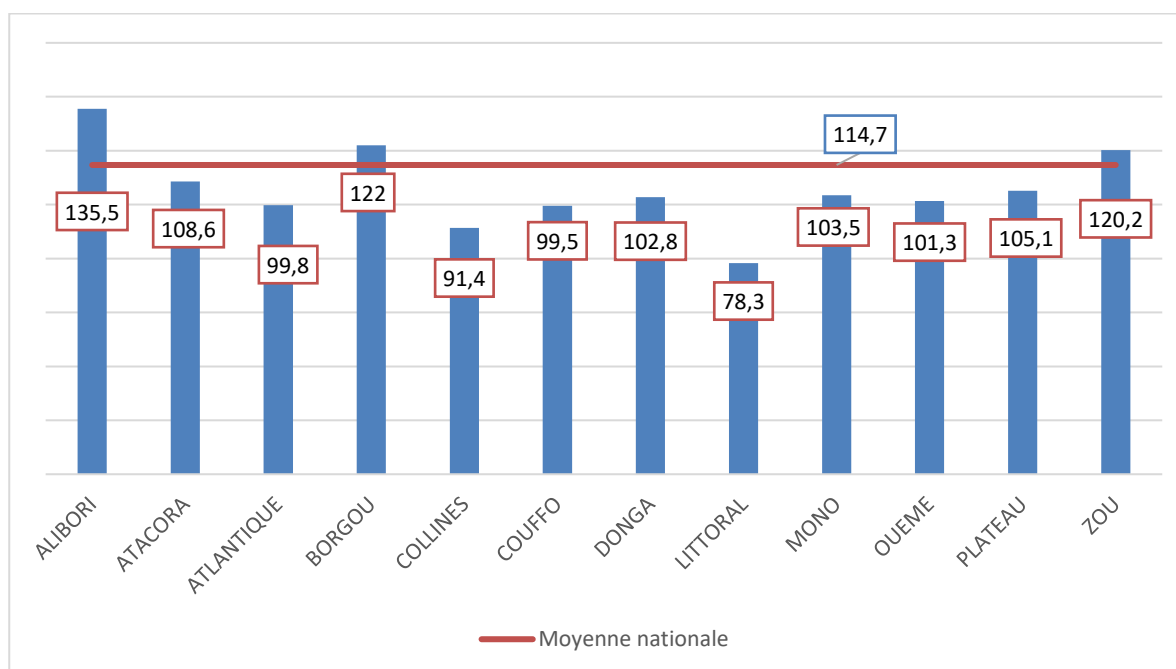
départements (Atlantique, Collines, Couffo et Littoral) ont affiché une nette baisse de la production des cultures vivrières par rapport à la période de référence.

Tableau2 : Evolution de l'indice de la production des cultures vivrières par département

| DEPARTEMENT | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| ALIBORI | 111,8 | 145,9 | 148,8 |
| ATACORA | 105,2 | 105,9 | 114,5 |
| ATLANTIQUE | 116,0 | 83,0 | 100,4 |
| BORGOU | 124,5 | 120,1 | 121,4 |
| COLLINES | 109,4 | 86,2 | 78,7 |
| COUFFO | 103,6 | 101,1 | 93,7 |
| DONGA | 109,5 | 97,7 | 101,2 |
| LITTORAL | 100,0 | 68,2 | 66,6 |
| MONO | 115,9 | 96,3 | 98,2 |
| OUEME | 101,4 | 101,6 | 101,1 |
| PLATEAU | 108,1 | 103,7 | 103,5 |
| ZOU | 117,8 | 131,6 | 111,4 |
| Sous-indice de cultures vivrières | 112,8 | 111,1 | 120,1 |

Source : DSA, 2022

Graphique 1 : Indice moyen (de 2019 à 2021) de la production des cultures vivrières par département



Source : DSA, 2022

Que renseignent ces indices de la production des cultures annuelles par Pôle de Développement Agricole (PDA) ?

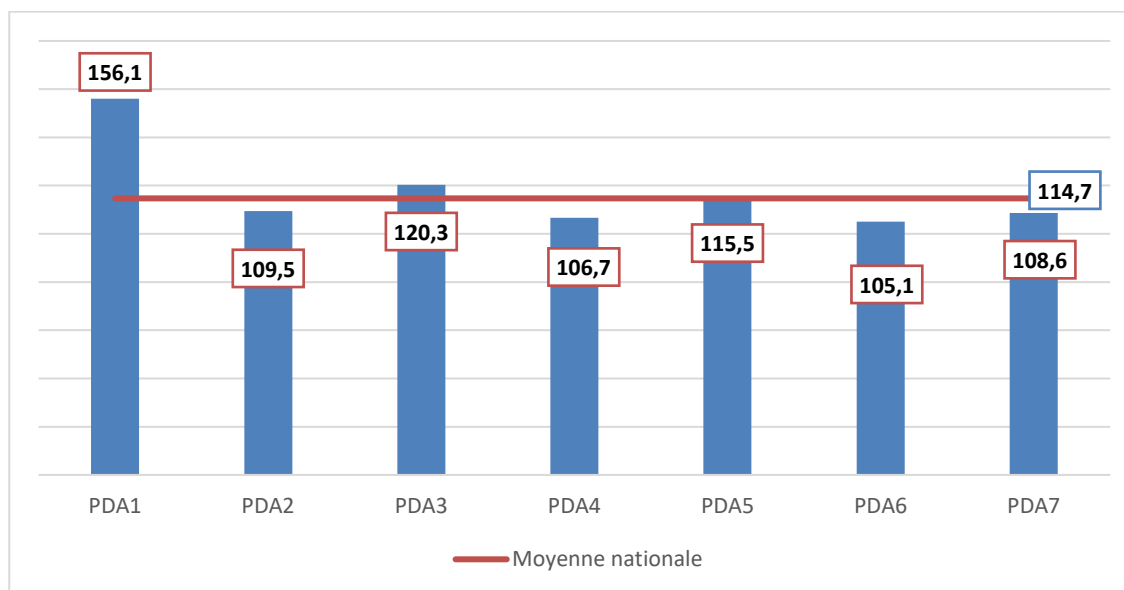
Au niveau des PDA, la production des cultures vivrières a progressé dans l'ensemble par rapport à la période de référence. En particulier, au niveau du PDA1, la production des cultures vivrières a connu une progression de 56,1 points en liaison à la dynamique haussière au niveau du riz dont le PDA 1 concentre plus de 48% de la production nationale. On peut également noter qu'il y a une progression moyenne de la production des cultures vivrières de 20 points dans le PDA3. Le PDA 5 a aussi connu une légère progression au-dessus de la moyenne nationale. Les autres PDA se sont distingués par des progressions plus faibles que la moyenne nationale.

Tableau3 : Evolution de l'indice de la production des cultures vivrières par Pôle de Développement Agricole

| Pôle de Développement Agricole (PDA) | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| PDA1 | 118,8 | 154,5 | 195,1 |
| PDA2 | 107,0 | 109,4 | 112,0 |
| PDA3 | 114,9 | 119,7 | 126,2 |
| PDA4 | 117,9 | 105,0 | 97,3 |
| PDA5 | 119,7 | 122,3 | 104,5 |
| PDA6 | 108,1 | 103,7 | 103,5 |
| PDA7 | 118,5 | 100,8 | 106,5 |
| Sous-indice de cultures vivrières | 112,8 | 111,1 | 120,1 |

Source : DSA, 2022

Graphique 2 : Indice moyen (de 2019 à 2021) de la production des cultures vivrières par Pôle de Développement Agricole



Source : DSA, 2022

Auteur

ABALLO Codjo Serge

Coordination

BIAOU Alexandre, Directeur de la Statistique Agricole

Relecture

ACAKPO Charles, Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances

GBASSI Kouassi, Direction de la Statistique Agricole

HOUNGBEDJI Modeste, Direction de la Statistique Agricole

BIO NIGAN Anissa, Direction de la Statistique Agricole

Comment citer ce document ?

Merci de citer ce document comme suit : Direction de la Statistique Agricole (DSA), Janvier 2023. *Indice de production végétale de 2019 à 2021 au Bénin*. MAEP. Cotonou, Bénin.

<https://dsa.agriculture.gouv.bj/section/Documentations/Publication>

Information de contact – Direction de la Statistique Agricole

- Tel. : +229 21 30 10 87
- Email : dsa.maep@gouv.bj.
- Site Web : <https://dsa.agriculture.gouv.bj>